

**PROMULGATION**  
**RÉSOLUTIONS CA17 090334, CA17 090335, CA17 090336 ET CA18 09 0022**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), lors des séances ordinaires tenues les 12 décembre 2017 et 12 février 2018, les résolutions suivantes :

**CA17 090334, CA17 090335, CA17 090336, CA18 09 0022 autorisant la démolition du bâtiment portant le numéro 10765, rue Lajeunesse (ancien terminus Laval) et la construction d'un bâtiment d'habitation de 3, 4 et 5 étages comptant environ 200 unités de logement (Projet Henri B) - Lots 2721763 et 5839430 du cadastre du Québec - Zones 1323 et 1320 - (dossier 1170449012).**

Les résolutions CA17 090334, CA17 090335, CA17 090336, réputées approuvées par les personnes habiles à voter, et la résolution CA18 09 0022 ont reçu l'approbation du directeur de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 26 février 2018.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 26 février 2018 et sont déposées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ** à Montréal, ce septième jour de mars deux mille dix-huit.

Me Sylvie Parent  
Secrétaire d'arrondissement substitut